Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Madame la Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse

Mesdames les Ministres,

À moins de quatre mois de la rentrée, et alors que la période estivale approche, la mise en œuvre de la réforme de la formation des enseignants et des CPE nous apparaît compromise par un manque d'informations et de temps.

Le calendrier proposé est intenable. Il ne permet pas la réflexion approfondie et concertée avec l'ensemble des acteurs concernés, prérequis indispensable pour la création de parcours de formation cohérents et répondant pleinement aux enjeux. Il empêche également d'informer et d'accompagner convenablement les étudiantes et les étudiants face à ce changement, les laissant dans l'incertitude quant aux modalités de concours et à leur avenir professionnel. Enfin, cette situation génère une profonde anxiété et entrainera une surcharge de travail chez les collègues enseignants et administratifs des universités. La précipitation et le manque de concertation engendrent une ambiance délétère, marquée par la confusion et l'inquiétude. Il apparaît en outre de plus en plus, au fur et à mesure que l'étude de faisabilité se déploie dans chaque établissement, que la mise en œuvre à moyens constants est impossible, au moins pour les deux années universitaires à venir, qui verront la coexistence des deux types de concours, après la troisième année de Licence et en master.

Face à ces obstacles, **nous demandons le report de la réforme à la rentrée 2026.** Ce délai permettra une mise en place sereine et efficace, garantissant une mise en œuvre de qualité de la réforme, au bénéfice des étudiantes et des étudiants, et de l'ensemble des acteurs du système éducatif.

Parallèlement, compte tenu des spécificités de la situation parisienne, **nous allons créer un comité de coordination pour piloter la politique et la stratégie de la formation des enseignants du premier et du second degré à l'échelle parisienne.** Ce comité aura pour mission d'élaborer une vision partagée et globale de la formation des enseignants, intégrant les cursus Licence et Master et la formation continue des enseignants. Il formulera également les recommandations d'orientation pour la mise en œuvre de la réforme, en tenant compte des réalités du terrain parisien. Il travaillera aussi sur les orientations budgétaires, les possibilités de mutualisation et de synergie entre les universités et l'apport de l'Inspé.

Le comité de coordination sera constitué sur le périmètre des établissements impliqués dans l'Inspé de Paris. Il sera composé de deux représentantes ou représentants par université, la présidente ou le président ou son représentant, un ou une responsable d'une UFR/Faculté par université, en visant représentation globale des disciplines. Le président et le directeur de l'Inspé, un représentant ou une représentante de l'inspection académique et du rectorat compléteront ce comité. Ce comité pourra être élargi. Il sera présidé alternativement par une présidente ou un président d'une des universités membres. L'ouverture à d'autres universités parisiennes au-delà de celles actuellement impliquées dans l'Inspé de Paris sera également étudiée. Les propositions issues de ce comité seront soumises à l'approbation des conseils d'administration des universités et du conseil de l'Inspé de Paris.

**Un report couplé à la création d'un comité de coordination permettrait une réflexion globale et concertée, gage d'une mise en œuvre réussie et bénéfique pour tous à la rentrée 2026 et les suivantes.**

Veuillez agréer, Mesdames les Ministres, l'expression de nos salutations distinguées.

**Nathalie Drach-Temam**, Présidente de Sorbonne Université
**Jean-François Huchet**, Président de l'Institut national des langues et civilisations orientales
**Édouard Kaminski**, Président de l'université Paris Cité
**Daniel Mouchard**, Président de l'université Sorbonne Nouvelle
**Christine Neau-Leduc**, Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne